

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus	
CAHORS. — D.	6 25	12 47	5 53	PARIS. — D.	2 30	9 30	7 20	CAHORS. — D.	4 42	11 42	5 25	TOULOUSE D.	5 20	10 35	3 40	CAHORS. — D.	7 40	11 30	5 10	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 10
Mercenès. . . . .	6 41	1 14	6 6	— Express. . . . .	8			Sept.-Pons. . . . .	4 58	11 58	5 37	BORDEAUX. . . . .	7 25	10 35	4 40	Cabessut, halte. . . . .	7 48	11 40	5 18	Lamaudéine. . . . .	7 56	11 44	5 21
Parassac. . . . .	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. . . . .	5 45	3 15		Cieutat. . . . .	5 11	11 29	5 57	Montauban D.	7 25	10 35	4 40	Arcambal. . . . .	8	11 54	5 28	Toirac. . . . .	8 10	12 8	5 34
Luzac. . . . .	7 3	1 34	6 28	M. Libos. — D.	8 40	3 55	8 55	Lalbeaugue. . . . .	5 20	11 39	6 11	Founeuve. . . . .	7 40	10 49	4 54	Vers. . . . .	8 11	12 16	5 38	Montbrun, hal. . . . .	8 20	12 29	5 43
Castelfranc. . . . .	7 18	1 47	6 44	Fouad. . . . .	8 48	3 15	9 3	Borrolon. . . . .	5 31	11 52	6 25	Albias. . . . .	7 51	10 58	5 3	Condouct. . . . .	8 34	12 55	5 44	Calvignac, hal. . . . .	8 31	12 42	5 53
Pay-l'Évêque. . . . .	7 43	2 8	7 8	Soluzac-Touzac. . . . .	9 1	3 28	9 16	Causade. . . . .	5 45	12 6	6 42	Albias. . . . .	8 3	11 7	5 12	St-Girg, halte. . . . .	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab. . . . .	8 54	1 16	6 18
Darsac. . . . .	7 53	2 18	7 18	Darsac. . . . .	9 10	3 38	9 26	Réalville. . . . .	6 5	12 25	7 8	Borrolon. . . . .	8 18	11 19	5 24	St-Martin-Lab. . . . .	8 53	1 25	6 16	St-Girg, halte. . . . .	9 3	1 36	6 31
Soluzac-Touzac. . . . .	7 31	1 59	6 58	Pay-l'Évêque. . . . .	9 19	3 48	9 36	Albias. . . . .	6 13	12 34	7 18	Montpezat. . . . .	8 17	11 30	5 35	Condouct. . . . .	9 4	1 43	6 26	Condouct. . . . .	9 11	1 45	6 38
Famel. . . . .	8 6	2 29	7 32	Castelfranc. . . . .	9 34	4 5	9 52	Founeuve. . . . .	6 22	12 43	7 28	Lalbeaugue. . . . .	9 19	12 9	6 15	Cajarc. . . . .	9 17	1 59	6 36	Saint-Géry. . . . .	9 25	2 12	6 51
M. Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Luzac. . . . .	9 47	4 19	10 6	Montauban. A.	6 39	1	7 45	Cieutat. . . . .	9 29	12 18	6 24	Montbrun, hal. . . . .	9 33	2 23	6 51	Vers. . . . .	9 34	2 29	7
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11		Parnac. . . . .	9 57	4 30	10 17	BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05		Sept.-Pons. . . . .	9 42	12 30	6 36	Toirac. . . . .	9 44	2 36	7 1	Arcambal. . . . .	9 44	2 46	7 9
PARIS. — A.	11 46	4 18	2 49	Mercenès. . . . .	10 9	4 43	10 29	TOULOUSE. A.	8 25	3 55	9 41	CAHORS. — A.	9 51	12 37	6 43	Lamaudéine. . . . .	9 58	3	7 14	Cabessut, halte. . . . .	9 56	3 9	7 22
				CAHORS. — A.	10 25	5 1	10 47																

Cahors, le 7 Décembre.

## LA POLITIQUE DES PARTIS EXTRÊMES

La séance de vendredi a montré une fois de plus quels beaux résultats donne la politique des partis extrêmes. La droite et l'extrême gauche réunies ont supprimé les crédits affectés aux sous-préfets et du même coup elles ont renversé le ministère. Et elles ne pouvaient pas exciper de leur ignorance. M. le Président du Conseil, par son intervention personnelle dans le débat, par l'appel énergique qu'il avait adressé à la majorité républicaine, avait suffisamment indiqué la portée et les conséquences du vote qui allait intervenir.

La perspective d'une crise ministérielle n'était pas faite pour effrayer la droite, tout au contraire. L'extrême-gauche n'a pas su résister à la tentation de mettre en minorité des ministres qui pourtant ont tout fait pour mériter ses sympathies, et le cabinet a succombé sous les efforts combinés de M. Colfavru et de M. Raoul Duval.

Pour infliger un échec au ministère, la droite et l'extrême-gauche ont choisi, comme il arrive d'ordinaire, une occasion où le gouvernement faisait exactement son devoir et était complètement dans la vérité. En s'opposant à la suppression des sous-préfets par la voie sommaire d'un refus de crédit, M. de Freycinet et M. Sarrien ne donnaient assurément pas une preuve de mauvais vouloir et d'obstination. Ils faisaient tout simplement ce que tous ministres, de gauche ou de droite, auraient fait à leur place. Ils se bornaient à constater l'impossibilité de supprimer des fonctionnaires, avant que l'organisation administrative dont ils sont une partie intégrante et nécessaire, ait été

elle-même modifiée par une loi. Les fonctions de sous-préfet ne sont pas facultatives comme celles des sous-secrétaires d'Etat.

Elles sont instituées, définies, par la loi de pluviose an VIII et par plusieurs autres textes législatifs. L'intervention des sous-préfets dans certains actes de l'administration est légalement obligatoire. Il est, par suite, évident qu'on ne saurait, du jour au lendemain, faire disparaître les sous-préfets sans avoir pris soin de répartir au préalable leurs attributions entre d'autres agents.

Cette vérité si simple aurait sans doute gagné à être présentée à la Chambre par un cabinet où n'auraient figuré ni M. Lockroy, ni M. Goblet, ni M. Peytral, ni M. Turquet, ni même M. Sarrien. Ces hommes politiques, il n'y a pas fort longtemps, se sont un peu compromis sur la question de la suppression des sous-préfets par la voie budgétaire. Lors de la discussion du budget de 1885, M. Sarrien votait une réduction; MM. Goblet, Lockroy, Peytral et Turquet, la radiation complète du crédit affecté aux sous-préfectures. Associés à cette époque à la pensée de M. Raoul Duval, ils ont naturellement, à l'heure actuelle, mois d'autorité pour la combattre, et ce précédent, rappelé dans le débat de vendredi, faisait un contraste assez piquant avec la correction et la sagesse des déclarations ministérielles.

Mais le fait, après tout, n'avait qu'une médiocre importance, et n'était pas de nature à entraîner la chute d'un Cabinet dont les membres ont le droit de profiter de l'expérience que donne l'exercice du pouvoir. Il ne serait pas raisonnable, il serait même fort imprudent d'exiger que le ministère actuel mit ses actes complètement d'accord avec le passé politique de M. Lockroy ou

même de M. Goblet et l'on doit lui savoir gré, au contraire, de n'accepter cet héritage que sous bénéfice d'inventaire.

Peu nous importe que M. Sarrien, M. Goblet et plusieurs de leurs collègues se soient égarés, il y a deux ans. Il suffisait qu'ils fussent rentrés dans le droit chemin, et ce n'était pas le moment de les condamner quand ils donnaient une preuve de sagesse tardive.

Mais la droite n'a pas de pareils scrupules. Elle ne s'est pas demandé s'il convenait à des hommes politiques qui se prétendent les dépositaires des bonnes traditions de gouvernement, de s'associer à une mesure comme celle qu'elle a votée d'accord avec l'extrême gauche.

Elle ne s'est pas dit que ce n'était pas à elle à porter la main sur une organisation administrative qui date d'une époque monarchique, et que les monarchistes ont toujours tenue en grand respect tant qu'ils ont occupé le pouvoir.

Elle n'a pas voulu voir le danger de cette abrogation des lois les plus formelles par un refus pur et simple de crédit, et le parti que l'on pourra tirer de ce précédent sur les sujets qui lui tiennent le plus au cœur.

Elle n'a pas remarqué qu'elle s'enlevait le droit de protester désormais contre ce procédé, lorsqu'on l'appliquera au budget des cultes.

Elle n'a vu, dans tout cela, qu'une occasion de se coaliser encore une fois avec l'extrême gauche et de provoquer une crise ministérielle. Tout disparaissait devant cette question.

Quant à l'extrême-gauche, il n'est pas bien sûr qu'elle ait eu le dessein bien arrêté de renverser le ministère. Mais elle a obéi à

ses instincts de désordre, à son goût pour la contradiction, à son tempérament qui la porte à créer sans cesse des difficultés même aux gouvernements qui ont eu le plus de titres à sa confiance. M. le Président du Conseil a été mal payé des avances qu'il lui faisait jeudi lorsqu'il lui laissait entrevoir la réalisation prochaine d'un programme financier propre à satisfaire les revendications du radicalisme. Il a été mal payé de ses longues complaisances. M. Bâihaut, à la veille de quitter le ministère, avait bien raison de dire que plus l'extrême-gauche obtenait de concessions, moins elle témoignait de reconnaissance et plus ses exigences s'accroissaient.

Quoi qu'il en soit, il est extrêmement regrettable qu'une crise ministérielle soit ouverte au milieu de la discussion budgétaire, alors que l'examen du budget de 1887 est déjà fort en retard, dans cette période de décembre qu'on a coutume de considérer comme une trêve politique. Nous savons que des démarches ont été faites auprès de M. de Freycinet par quelques-uns de ceux qui ont occasionné la crise.

Trouvera-t-on une formule qui permettra au Cabinet de faire une rentrée honorable?

Quelle que soit notre opinion sur l'œuvre accomplie par M. de Freycinet et par ses collaborateurs, nous le souhaitons pour le pays, car la prolongation d'une crise ministérielle en ce moment pourrait avoir les effets les plus désastreux et nous ne sommes pas de ceux qui prennent aisément leur parti d'une faute nuisible à la France, pourvu qu'ils puissent proclamer que cette faute a été commise par leurs adversaires.

★★

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

66

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE  
Les reptiles mordent

XVIII

PÈRE ET FILLE

Il voulait la laisser parler, voir ce qu'elle comptait faire, à quel point elle était renseignée, et il agirait en conséquence.

Après un moment de silence pénible, la jeune fille reprit :

— Vous vous rappelez, mon père, dit-elle, qu'un soir, en revenant du Gymnase avec vous, sur les boulevards, votre voiture a failli écraser une malheureuse qui s'est écriée : Ma fille ! ma fille !

— Je m'en souviens en effet, répondit le comte.

— Eh bien, c'est cette femme qu'on a fait enfermer, à la suite de cette aventure.

Sans doute parce qu'elle avait troublé la paix publique.

— Parce qu'elle a été dénoncée, dit Wilhelmine en regardant fixement le comte, par un misérable qui avait intérêt à la perdre !

— C'est le peintre qui vous a dit cela ? fit ironiquement M. de Grüber. Le peintre me paraît aussi fou que la femme enfermée. Comment sup-

poser que ce misérable, comme vous l'appellez, ait été assez puissant pour faire passer pour folle une femme qui ne l'est pas ? Il faudrait donc qu'il eût pour complices la police française et les médecins !... C'est un raisonnement d'insensé ou d'ignorant. Je connais l'histoire dont vous me parlez. Je suis renseigné à son sujet mieux que vous ne pouvez l'être, mais je vous ai laissé parler. C'est une vieille affaire qui dort dans les cartons de la préfecture depuis dix ans. Il s'agit d'une enfant volée n'est-ce pas ?

La jeune fille regarda son père, absolument déconcertée. L'aisance avec laquelle il lui parlait la stupéfiait. Ce qui lui était apparu comme autant de certitudes, au récit de Farandole, c'est-à-dire sa filiation avec la malheureuse injustement enfermée, la culpabilité du comte de Grüber, tout cela s'évanouissait. Si son père avait été coupable, aurait-il parlé avec cette assurance, cette insouciance même de ce qu'elle considérerait comme une énormité, comme une infamie ? Le comte n'avait ni le visage, ni les allures d'un criminel. Qu'avait elle été s'imaginer ! Elle n'osait plus aller plus loin. Elle s'était arrêtée tout intimidée.

M. de Grüber, qui devinait ce qui se passait en elle, résolut de profiter de l'occasion pour frapper un grand coup, pour arracher du cœur de sa fille toutes ces velléités de croyance à un passé mystérieux qui l'embarrassaient comme autant de mauvaises herbes.

— C'est bien cette histoire, reprit-il que le peintre a répétée ?

— Oui, mon père, répondit la jeune fille avec embarras.

Les Français sont heureux, dit le gredin, d'avoir

à se mettre sous la dent des fables de ce genre, pour déconsidérer ceux qu'il n'ont pu vaincre ! Je m'étonne que vous vous y soyez laissés prendre.

— Ainsi, ce n'est pas vrai ? demanda Wilhelmine en affectant un air naïf.

— Rien n'est plus faux. La vérité, la voici, reprit le comte. Il s'agit d'une vieille femme...

une marchande d'oranges, si vous voulez, qui est devenue folle après la guerre, et qui s'imagina qu'un Prussien lui a enlevé sa fille. Elle dit un Prussien, parce qu'elle a beaucoup entendu parler de Prussiens à ce moment. L'enfant est simplement morte pendant le siège, de froid et de privations. L'infortunée, qui avait été jusque-là très calme, a été prise d'un accès de folie furieuse justement où nous passions... On m'a fait appeler à la préfecture pour me demander des renseignements ; j'ai dit ce que je savais. J'ai fait donner un billet de cent francs à la malheureuse, et le préfet m'a appris qu'il allait la faire transporter à la Salpêtrière, où elle serait mieux qu'à courir les rues... Il paraît qu'elle a failli plusieurs fois faire arriver des accidents en s'imaginant voir sa fille dans toutes les voitures qui passaient et en se jetant à la tête des chevaux. C'est pour éviter que de pareilles scènes ne se renouvelassent qu'on a pris le parti de l'enfermer. Voilà ce qui s'est passé. Est-ce là ce que le peintre vous a dit ?

Wilhelmine avait observé attentivement son père pendant qu'il parlait, et les soupçons qui avaient failli se dissiper un moment lui étaient revenus ; ces soupçons venaient même de se changer en certitude sur un mouvement, sur un regard du narrateur, qui avait cessé de s'observer, tellement

il était sûr de la victoire, tellement il était certain d'avoir déraciné les doutes qui avaient germé dans l'âme de sa fille.

— Le peintre m'avait dit que la femme n'était pas folle, reprit celle-ci ; qu'on lui avait réellement enlevé sa fille, et qu'on l'avait fait conduire à l'hospice pour qu'elle ne retrouvât pas cette fille.

Le comte haussa les épaules.

— C'est de la démenche, s'écria-t-il...

— Il m'a dit encore, reprit Wilhelmine, que la folle ne s'était pas trompée ; qu'elle avait réellement aperçu sa fille ; que cette fille était avec son père dans une voiture.

— Et vous en avez conclu ? fit M. de Grüber d'un air narquois.

Wilhelmine regarda fixement son père...

— J'en avais conclu, répondit-elle de son air tranquille, qu'il était bien possible, en effet, que la femme ne fût pas folle ; qu'il n'était pas extraordinaire qu'elle eût vu sa fille, parce que sa fille passait réellement à côté d'elle...

Le comte avait fait un brusque mouvement de stupeur.

— Qu'est-ce à dire ? fit-il.

— ... Et que rien n'était plus supposable qu'on eût tenté, en effet, de la faire passer pour folle, pour éviter ses recherches, ses plaintes ; pour se débarrasser d'elle, en un mot, acheva la jeune fille.

— A quoi bon ? interrogea le comte.

— C'est précisément ce motif que je cherche, répondit la fille de la marchande d'oranges.

— Vous ? fit M. de Grüber... En quoi cela peut-il vous intéresser ?

(A suivre.)

INFORMATIONS

Paris, 6 décembre.

Rien n'est changé jusqu'à présent dans la situation politique. La crise ministérielle n'a pas fait un pas depuis samedi soir.

M. Grévy n'a encore fait appeler personne à l'Elysée. Le président de la République attend, dit-on, le résultat des efforts qui ont été tentés, dans l'après-midi de dimanche, par les divers groupes républicains, pour amener M. de Freycinet à retirer sa démission.

Groupe de l'union des gauches

Deux ordres du jour ont été soumis au groupe de l'union des gauches qui les a renvoyés à l'examen de son bureau.

« Le 1<sup>er</sup> donne mandat à son bureau de rechercher de concert avec les autres groupes républicains les points communs du programme républicain sur lesquels un accord est possible et un gouvernement viable.

» Le second affirme son intention de prêter son concours à un ministère décidé à maintenir la stabilité du gouvernement et à présenter les réformes nécessaires. »

Revue des Journaux

LA PRESSE ET LA CRISE

Les journaux apprécient diversement la crise ministérielle qui vient de s'ouvrir. Il est un point, cependant, sur lequel toute la presse est d'accord : c'est que la démission du cabinet coïncide avec la fin de l'année, c'est-à-dire avec l'époque la plus critique pour le monde commercial. La crise emprunte à cette circonstance une réelle gravité.

La Paix et le Siècle rejettent la responsabilité du renversement du ministère sur l'extrême-gauche et sur la droite. La première intitule son article « Une mauvaise action », le second « Un vote imprudent ».

C'est à la suite d'une telle déclaration, dit la Paix, c'est en présence d'un gouvernement animé d'un tel esprit de conciliation et allant jusqu'à la dernière limite des concessions admissibles, que l'extrême-gauche, obéissant à la voix de son nouveau chef, M. de Douville-Maillefeu, s'est jointe à la droite pour rejeter le crédit afférent aux sous-préfets.

Elle ne s'est pas demandé si, au moment de l'année où nous sommes, l'ouverture d'une crise ministérielle n'allait par arrêter net le mouvement des affaires à la fin de l'an et ruiner nombre de commerçants et d'industriels qui comptent sur le mois de décembre pour faire vivre leurs maisons.

Le Siècle considère la Chambre comme incapable de répondre aux exigences du pays. On pourra reculer de quelques mois la mesure qui s'impose, on ne remédiera pas à l'anarchie qui grandit. Les esprits clairvoyants, patriotes et républicains, qui ont souci des intérêts de la France et de nos institutions, doivent être unanimes pour demander la dissolution.

Le Journal des Débats. — Nous sommes au 5 décembre, et nous n'avons ni gouvernement, ni budget. Voilà le résultat de l'intelligence politique qui consiste à vendre trois ou quatre portefeuilles à l'extrême gauche pour prix du concours qu'elle ne donne pas et à gouverner pour elle au nom du principe de concentration républicaine dont elle se moque.

Le Petit Journal. — C'est le gâchis parlementaire le plus complet qui se soit jamais vu. Hier, la Chambre s'est montrée impuissante et surprise de se voir sans ministère. Elle ne sait comment en former un, les chefs du parti républicain réformistes se débattent.

Le Figaro constate que l'extrême gauche se conduit de manière à déconsidérer de plus en plus la République. Il faut cependant la remercier d'une chose; elle vient de montrer qu'il est inutile de lui céder et de lui sacrifier sa bonne renommée, comme l'a fait constamment M. de Freycinet.

Le Soleil. — Ce n'est pas une crise, c'est un gâchis. Plus de gouvernement, presque plus de majorité, et un interrègne ministériel, qui menace d'être long, voilà où en est présentement la stabilité républicaine, et la concentration avec elle.

Le Gaulois. — Le grain de sable imprévu qui fait verser les chars s'est rencontré sous la roue du ministère et le voilà à bas. Le grain, cette fois-ci, s'appelle les sous-préfets.

Et l'on dit que les sous-préfets ne servent plus à rien !

L'Autorité. — L'égoïsme des Abencerages dans l'Alhambra, des Mameloucks au Caire et des Stréletz en Russie n'est rien à côté de celui des sous-préfets par la Chambre des députés.

C'est M. Raoul Duval qui a mené la partie.

Il l'a fait avec talent et avec autorité.

L'Intransigeant. — Ou le conflit s'arrangera ou il ne s'arrangera pas. S'il s'arrange, ce ne

peut plus être que par l'abaissement de la Chambre qui, ayant une fois par habitude émis un vote intelligent et patriotique, se fera un devoir de le retirer vingt-quatre heures après; s'il ne s'arrange pas, le ministère qui remplacera celui qui se retire tombera sur la suppression des payeurs-général ou du fonds des reptiles.

Nous réclamons depuis longtemps l'abolition de la présidence de la République.

Nous en sommes à nous demander si l'on ne ferait pas bien d'abolir en même temps les ministres et les cabinets ministériels.

La Gazette de France. — Une crise ministérielle à la veille des étrennes, voilà le cadeau de la République démocratique au commerce aux abois.

C'est la République qui produit ce gâchis, et rend impraticable tout fonctionnement gouvernemental.

La Défense. — M. Clémenceau estime que le moment de prendre le pouvoir n'est pas encore venu. Où trouverait-il une majorité? On menace d'ailleurs la Chambre d'une dissolution si elle fait trop la méchante. Toutes les probabilités sont donc pour un prompt retour de M. de Freycinet qui fera, cette fois, ses conditions et sera mieux obéi.

Le National. — Que la Chambre ne l'oublie pas : si M. de Freycinet s'en va, pas un ministère ne pourra gouverner et nous serons acculés, à brève échéance, à la dissolution. Tout doit donc se terminer par un replâtrage.

Le Temps. — Depuis quelques jours on se demandait si la France aurait un budget; on se demande aujourd'hui si la République aura un gouvernement. A l'heure actuelle, en effet, nous n'avons plus ni gouvernement, ni budget.

PRESSE ÉTRANGÈRE

Le Times. — Comme beaucoup de gouvernements qui l'ont précédé le cabinet qui vient de démissionner a eu à subir pas mal d'humiliations à l'occasion de son budget.

Economiser est une chose louable, mais qu'une Chambre qui s'est montrée jusque là fort indifférente à toute économie sérieuse renverse un gouvernement pour supprimer les sous-préfectures, en vérité c'est une dérision.

La majorité triomphante d'hier ne doit guère savoir ce qu'elle va faire de sa victoire.

Le Standard fait remarquer, que, pour un parti qui se divise en autant de fractions qu'il compte de chefs, ce de sera pas une mince difficulté que de trouver un successeur à M. de Freycinet. Toutefois, le journal anglais ne croit pas que la démission du cabinet soit définitive.

L'Étoile belge dit que le ministère tombe victime de la coalition de la droite et de l'extrême gauche qui, revenant à la charge a fini par faire brèche.

FRANCE ET ALLEMAGNE

Il n'est pas sans intérêt de connaître le sentiment du général de Moltke sur les grandes nations et sur la France en particulier. Au cours de la discussion au Reichstag du projet de loi concernant l'armée, le feld-maréchal s'est exprimé ainsi :

« Une alliance avec la France, alliance qui serait certainement propre à assurer la paix de l'Europe, sera impossible tant que l'opinion publique continuera, en France, à demander avec véhémence la reddition des deux provinces que nous sommes fermement résolus à ne jamais rendre.

L'alliance avec l'Autriche a beaucoup de valeur, mais un grand Etat doit compter sur ses propres forces.

Voici les conclusions du discours du feld-maréchal de Moltke :

Tout le monde sait que nous ne projetons aucune conquête. Qu'on sache aussi que nous voulons conserver ce que nous avons et que, résolu à cela, nous sommes suffisamment armés.

Il faut reconnaître que si les paroles du vieux soldat n'avaient pas pour objet de forcer la main au Reichstag, elles révéleraient un état d'esprit qui détonnerait sensiblement avec les assurances pacifiques que l'Allemagne avait renouvelées jusqu'à ce jour.

Jeûneurs. — M. Succi a commencé lundi soir, à minuit, son jeûne de trente jours en présence de son comité médical et d'un grand nombre de représentants de la presse, devant lesquels il a avalé les 60 grammes de sa liqueur mystérieuse.

Les médecins qui ont examiné M. Succi sont : MM. Baradoc, Charvot, Fèbres, Oscar Jennings, Maffei, Rouch et Vinert.

Quant à M. Merlati il s'est relevé de son dernier affaïssissement et paraît devoir atteindre la fin de son jeûne. Encore treize jours.

Les journaux d'Alger, annoncent que le nommé Albert Savenay, employé au chemin de fer de Bône à Guelma avait pris l'engagement de jeûner soixante jours.

Simon, le jeûneur bruxellois, a commencé son jeûne mardi à minuit. Il jeûnera 31 et ab-

sorbera tous les jours une liqueur de sa composition.

Le 30 novembre a commencé à Londres le jeûne de M. Alexandre Jacques, ouvrier français et qui possède comme Succi, une liqueur dont les vertus lui permettent de rester un mois sans manger.

Le port de Bordeaux

ET LA CONCURRENCE DES CH. DE FER DE L'ETAT

A la suite des Conventions, la compagnie d'Orléans a été appelée à présenter, à bref délai, à l'homologation, certains tarifs réduits, à base kilométrique décroissante.

Ces tarifs dorment encore aujourd'hui dans les cartons du ministère.

Mais, au lendemain des Conventions, le réseau de l'Etat a appliqué ses tarifs réduits et c'est ainsi que les ports de Rochefort et de La Rochelle en ont profité dans une large mesure.

Avec l'homologation des nouveaux tarifs de la compagnie d'Orléans, le port de Bordeaux aurait pu encore, sinon prospérer, du moins maintenir ses affaires.

Mais rien n'a été fait.

Pendant que Rochefort et La Rochelle livrent la houille à Limoges, centre industriel de premier ordre, à 7 francs la tonne, Bordeaux ne peut expédier qu'au prix de 9 francs.

Or, la Compagnie d'Orléans a présenté des tarifs pouvant rétablir l'égalité, c'est-à-dire à 7 fr. 10 la tonne de Bordeaux à Limoges, et le gouvernement ne les homologua pas.

C'est pourtant lui qui, dans les conventions du 20 novembre 1883 a imposé aux compagnies de chemins de fer, la nouvelle tarification à base kilométrique décroissante.

Pourquoi en retarde-t-il indéfiniment l'application ?

La Compagnie d'Orléans (une des premières parmi les plus grandes Compagnies), s'est confor-mée aux conventions en réduisant ses tarifs et le gouvernement n'en tient pas compte.

Pourquoi?... Est-ce pour favoriser le port de La Rochelle au détriment du port de Bordeaux ?

Il serait plus correct de le dire.

Le trafic des houilles que nous défendons aujourd'hui, appartient au port de Bordeaux qui n'est distant de Limoges que de 224 kilomètres, alors que La Rochelle est à 246 kilomètres. Quoiqu'il en soit, cet état de choses porte un dernier coup à notre commerce des gros tonnages et surtout à notre transit; il diminue le nombre des vapeurs qui fréquentaient notre port.

D'un côté, notre Chambre de commerce s'engage dans des travaux d'amélioration et d'outillage qui débutent par une dépense de 10 millions pour atteindre certainement 20 millions, et, de l'autre, le gouvernement, par son inertie, favorise un détournement considérable de marchandises acquises jusqu'ici au port de Bordeaux.

Nous nous élevons publiquement contre tels faits.

La Chambre de commerce, le conseil municipal, la presse doivent protester jusqu'à ce que satisfaction soit donnée.

La question n'est pas nouvelle; le ministre en a été officiellement informé depuis près d'un an. Rien n'a été fait pour donner satisfaction à notre chambre de commerce et aux intéressés bordelais.

Aujourd'hui, la question doit être portée devant l'opinion; nous sommes persuadés qu'elle forcera la main à ceux qui manœuvrent contre les intérêts du port de Bordeaux.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 6 décembre 1886.

La séance est ouverte à 8 h. 3/4.

Absents : MM. Relhié, Soulié, Dr Lebœuf, Rouquette.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'assemblée procède à la nomination du secrétaire et des commissions pour l'année 1887.

M. Pouzergues est élu secrétaire par 14 voix contre 6, données à M. Rouffi.

Commission des finances, sont élus : MM. Bousquet, 20 voix; Talou, 19; Parazine, 17; Mazières, 15.

Commission des travaux publics, sont élus : MM. Pouzergues, 21 voix; Rouffi, 20; Costes, 18; Besse, 16; Delfour, 11.

M. le maire propose au Conseil de choisir les jeunes gens qui doivent jouir, à partir de cette année et pendant 6 ans, des bourses Galdemar. Il a reçu quatre demandes : 1<sup>o</sup> de la V<sup>e</sup> Farges; 2<sup>o</sup> Faure, ancien officier; 3<sup>o</sup> Périé, typographe; 4<sup>o</sup> Lepetit.

Les deux premiers enfants se trouvant dans les conditions voulues, c'est-à-dire devant avoir terminé dans les 6 années leurs études, sont acceptés et jouiront de la bourse Galdemar au Lycée de Cahors, à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

La convention intervenue entre la commission de l'Hospice et le Conseil pour l'admission des militaires à l'hospice de Cahors, est renouvelée pour 5 ans.

Le conseil donne un avis favorable à l'établissement d'une fabrique de chapeaux, sur l'allée de l'abattoir, l'enquête n'ayant rencontré aucune opposition.

Le Conseil décide que, vu l'état d'indigence des mariés V..., il paiera les frais de transport à Leyme du mari qui vient d'être atteint d'aliénation.

Le Conseil approuve la convention passée avec divers propriétaires pour l'élargissement de la voie qui va de la fonderie Julhia à la gare de Cabessut.

Le Conseil autorise M. le maire à soutenir l'action que M. Férando, ancien fermier des places, se propose d'intenter à la ville pour des dépôts de sable sur la calle de St-Georges.

Le Conseil vote une somme de 228 fr. pour les enfants assistés.

L'établissement d'un réservoir, voté par le Conseil, ayant coûté 3,605 fr., le Conseil approuve cette dépense.

Approbation d'une dépense de 199 fr. pour travaux aux Ramonets.

Le Conseil nomme les répartiteurs pour 1887.

La Société d'agriculture ayant demandé l'augmentation de l'allocation de 150 fr. affectée aux concours d'animaux gras, le Conseil regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas de répondre au désir de la société.

Une demande de M. le recteur, proposant à la ville de prendre à sa charge la moitié des dépenses nécessitées par l'agrandissement de l'infirmerie du Lycée, est ajournée faute de fonds.

Le Conseil accepte de céder aux propriétaires riverains des terrains dans la rue Hautserre à 15 fr. le mètre; dans la rue Victor Hugo et dans la rue St-James à 10 fr.

La demande de M. Suisse, concernant la réduction du prix du mètre de terrain acheté par lui à la ville, est rejetée.

Le Conseil accepte en principe la location de l'emplacement bordant le mur du Lycée sur la place d'armes, avec toutes réserves au cas où le Lycée viendrait à s'agrandir de ce côté.

M. Espéret demande la cession d'un terrain libre dans la rue Brive. Le Conseil décide d'attendre que certaines difficultés entre voisins soient applanies pour donner suite à la demande de M. Espéret.

M. le maire explique le legs Bourdon, et propose au Conseil de l'accepter et rend un hommage à l'ancien conseiller que chacun aimait et estimait.

Le dispensaire de Cahors rapporte, bon ou mal an, 1800 fr. C'est un beau denier que, jusqu'ici, le médecin-visiteur touchait intégralement, ainsi que les 300 fr. donnés par la Mairie au chef de ce service. La commission propose de percevoir, comme cela se fait depuis quelques mois, déjà, le produit des visites, et d'accorder au médecin-visiteur une allocation fixe de 1200 fr. — Adopté.

M. le docteur Caviolle adresse une protestation contre l'alignement donné à ses voisins de la rue du Lycée. Cet alignement devait être fixé perpendiculairement à l'axe de la route et non aux immeubles existants. M. Caviolle dit qu'il défendra ses droits devant toutes les juridictions.

La commission repousse la demande et accepte la responsabilité de l'alignement donné.

Le Conseil approuve la proposition de M. Brel, locataire du café de la Comédie, de faire, à ses frais, des réparations qui donneront de la plus-value à l'établissement, moyennant une prolongation de bail de 3 ans, ce qui le portera à 12 au lieu de 9. L'approbation du Conseil porte cette réserve, que M. Brel ne pourra céder son bail sans l'assentiment du Conseil.

Le cercle de l'Union arrive au terme de son bail, et il s'agit de savoir si le Conseil veut le renouveler au même prix de 1200 fr. M. le maire serait d'avis de ne pas laisser échapper cette location de 1200 fr. en montrant des prétentions exagérées que le cercle n'accepterait probablement pas.

M. Talou trouve que le prix de 1200 fr. est trop bas. Renvoi à la commission.

Un membre réclame ce qui existe déjà, à savoir que les soirs de spectacle la première salle du cercle soit ouverte aux personnes qui sont au théâtre.

La demande de la femme Carmaran, implorant la ville d'abandonner ses revendications pour une somme de 14 ou 15,000 fr. qu'elle lui doit, moyennant la cession de quelques immeubles, est renvoyée à la commission.

La demande de l'institutrice libre de St-Cirice, tendant à obtenir une subvention du conseil, est renvoyée après la lecture du budget.

M. le capitaine des sapeurs-pompiers de Cahors demande que les sapeurs soient déchargés du montant des prestations pour l'établissement et l'entretien des chemins vicinaux. Renvoi à la commission.

M. le Maire donne lecture de diverses protestations des habitants du quartier des Badernes et de St-Georges, relativement à l'établissement d'une école à Penclos Carrié. Il déclare qu'au lieu de récriminer, il vaut mieux voter la construction d'une école dans les Badernes, que la chose est pos-

sible sans grever le budget, par suite des économies réalisées sur la construction des deux autres écoles. M. Bousquet conteste ces ressources.

M. Sirech maintient son dire et met sous les yeux du conseil un projet d'ouverture d'une grande voie qui ouvrirait le cœur des Badernes et aboutirait au boulevard.

Le projet d'école et de percement de rue dans les Badernes, est voté à l'unanimité.

M. Bouysson demande que la canalisation du gaz au faubourg Cabessut soit effectuée sans retard. Le mouvement qui se produit dans ce faubourg, depuis l'ouverture de la station du chemin de fer, exige que l'éclairage ne soit pas plus longtemps retardé. La canalisation coûtera 2,500 fr. Le conseil approuve.

M. Bousquet donne lecture du budget qui se résume ainsi :

Recettes .....	396,480 15
Dépenses .....	396,307 42
Reste .....	172 73

Le Conseil adopte et la séance est levée.

**Classe de 1885.** — Hier a eu lieu le départ de la première portion du contingent de la classe de 1885. Suivant les prescriptions du ministre de la guerre, les hommes conscrits dirigés sur leurs garnisons respectives, ont été conduits à la gare musique en tête.

**Pour les inondés.** — Les journaux de Montauban nous apprennent qu'une grande fête de charité s'organise dans cette ville, sur l'initiative de la presse Montalbanaise, en faveur des inondés du Midi.

Espérons que Cahors suivra cet exemple.

Le conseil de l'Union des Femmes de France de Cahors, vient de décider qu'un secours de cent francs serait envoyé aux inondés du Midi.

**Nouvelles militaires.** — Sous-lieutenants proposés et classés pour le grade de lieutenant, sur le tableau d'avancement pour l'année 1887 :

Au 7<sup>e</sup>, MM. Bardon et Bouton.

**Par décision du 30 novembre dernier,** M. le directeur des contributions indirectes a nommé receveur-buraliste débitant de tabac a Flauguac, le sieur Cubaynes, Louis-François.

**Remonte générale.** — Dépôt d'Aurillac. — Le comité d'achat de chevaux pour la remonte de l'armée se rendra à Gramat le jeudi 9 décembre 1886, à 9 heures du matin, et à Figeac le 10 du même mois, à 8 heures et demie du matin.

Il ne sera acheté que des chevaux hongres entièrement guéris de la castration, et des juments, à l'exception de celles reconnues pleines.

**La neige.** — Il est tombé dans la nuit de samedi à dimanche une assez grande quantité de neige sur Cahors et tout le département du Lot.

Le froid est moins rigoureux aujourd'hui.

**Limogne.** — Le marché d'hier 3 décembre a été bon.

Halle très bien fournie.

Blé de 13 à 14 fr. l'hectolitre.

Mais de 7 à 8 fr. l'hectolitre.

Oufs à 0 fr. 75 c. la douzaine.

Produits nouveaux :

Noix : de 6 à 7 fr. l'hectolitre.

Noyaux des noix, dégragés de toute enveloppe, de 22 à 24 fr. l'hectolitre.

Truffes : de 2 fr. 50 à 3 fr. le kilog.

**Montcuq.** — La foire de Montcuq du 4 décembre n'a pas été plus favorisée que les précédentes.

C'est toujours la même lenteur dans les affaires.

Loin d'augmenter les prix baissent.

On compte sur une reprise à la foire prochaine du 1<sup>er</sup> janvier.

**Vol à la Trésorerie de Tours.**

Nous apprenons qu'un détournement évalué à un million et demi vient d'être reconnu à la Trésorerie générale de Tours. Pour s'expliquer l'importance du détournement il faut savoir qu'il a eu lieu au moyen de pratiques frauduleuses employées depuis de nombreuses années dans le service des titres.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 27 novembre au 4 décembre 1886.

**Naissances.**

Pendaries, Alice, rue Nationale, 51.

Fusca, François, rue du Château.

Dufau, Clarice, rue de la Liberté.

**Mariages.**

Béville, Emile, et Bousquet, Claire.

**Décès.**

Brondel, Timoléon, 39 ans, rue Nationale.

Coudere, Jeanne, 2 mois, rue Bousquet.

Denis, Jean, 32 ans, (Hospice).

Foissac, Benoît, 46 ans, rue de l'Université.

Labinal, Pierre, 73 ans, (Hospice).  
Courpet, Jeanne, 57 ans, rue de la Préfecture.  
Falguières Jean, 76 ans, à Lacapelle.

**NOTRE PRIME**

POUR 1887

Nous venons de recevoir les premières feuilles d'épreuves de la prime que nous destinons à nos abonnés.

C'est un magnifique album, richement relié, contenant une collection de

70 A 75 COMPOSITIONS

DE

GAVARNI

le célèbre caricaturiste du *Charivari*; cet album, dont le format est 40 c. sur 30 c., aura pour titre :

**MASQUES ET VISAGES**

Nos dispositions sont prises pour que l'album soit prêt du 1<sup>er</sup> au 15 novembre afin d'être en mesure de donner satisfaction à toutes les demandes avant la fin de l'année.

Les abonnés du *Journal du Lot* qui désirent avoir l'album, n'ont qu'à nous faire parvenir la somme de 8 francs, et ils recevront franco de port et d'emballage les **Masques et Visages**, dont le prix en librairie sera de 20 francs.

On peut voir un spécimen dans nos bureaux.

**ÉTRENNES 1887**

La **Librairie Abel Pilon** (A. LE VASSEUR ET C<sup>o</sup>), 33, rue de Fleurus, à Paris, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 francs par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

**La Revue Illustrée**

On connaît la *Revue Illustrée*, cette publication si remarquable par la pureté de l'exécution typographique, la beauté du papier, le choix de ses collaborateurs, la supériorité de ses gravures et de ses reproductions en couleurs.

Elle vient de donner, pour clore sa première année d'existence, un *Numéro Etrennes* qui est un véritable numéro à surprises. On y trouve des nouvelles de Halévy, et de Mirabeau, des vers de François Coppée, de Jean Richepin, d'Armand Silvestre, des fantaisies de Gyp et d'Abraham Dreyfus, un morceau de musique de Massenet, le tout absolument inédit, merveilleusement illustré, et accompagné de magnifiques gravures d'après Van Beers, Chaplin, Arcos, Boutet de Monvel, Luc-Olivier Merson, Lepère, Sinibaldi, etc.

Ce numéro exceptionnel, de plus de 100 pages, coûte 3 francs. On souscrit chez les principaux libraires ou à la Librairie d'Art, 125, boulevard St-Germain, Paris. De même pour les abonnements : 6 fr. par trimestre; 9 fr. par semestre; 36 fr. pour l'année.

**Plus de 15 ans**

Saint-Jean-de-la-Motte (Sarthe). Depuis plus de quinze ans, je souffre de violentes maux de tête et de cœur, à me faire vomir; depuis que je prends de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, je me trouve très bien, c'est pourquoi je veux toujours en avoir sous la main. Dans le but de rendre service aux malades, j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Louis Taillebois. Légalisation de la signature par la mairie.

**Les véritables grains de santé du Dr FRANCK**, si connus depuis près d'un siècle comme purgatifs et dépuratifs, se reconnaissent facilement à l'étiquette en 4 couleurs qui recouvre chaque boîte.

**DIEU SOIT BÉNI!...**

Heust (Eure), 28 mai 1886.

Que je suis heureux! depuis plus de deux ans, je toussais, souffrais de maux d'estomac qui m'enlevaient tout appétit et ne pouvais dormir. J'avais, sans résultat, pris beaucoup de remèdes quand je lus sur le *Petit Journal* l'annonce concernant les Pastilles BRACHAT. Je m'empressais de faire l'acquisition d'une première boîte de vos pastilles, qui me firent beaucoup de bien, puis enfin d'une seconde qui me guérit radicalement. Sur mes instances, un voisin qui toussait jour et nuit fit également usage de vos bonnes pastilles et en dix jours il fut complètement guéri.

Veillez, monsieur, agréer mes remerciements et les siens.

Marie VÉTEAU.

Vu pour la légalisation : le Maire, LUGUO.

Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les pharmacies. La boîte, 1 fr. 50, contre mandat ou 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, 61, rue Leyteire, Bordeaux.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

**CONTRE** les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par la majorité des Membres de l'Académie de Médecine. Sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

**MAL DE DENTS.** — L'EAU du D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

**ESCOMPTES. — Cours au 6 déc.**

3 0/0 .....	83 80
3 0/0 amortissable (ancien) .....	00 00
3 0/0 id. 1884 .....	86 50
4 1/2 0/0 ancien .....	104 00
4 1/2 0/0 1883 .....	110 05

**Dernier cours du 6 déc.**

Actions Orléans .....	1,347 50
Actions Lyon .....	1,258 75
Obligations Orléans 3 0/0 .....	393 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) .....	329 00
Obligations Lombardes (jouissance .....	323 50

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) .....	350 00
---	--------

**DERNIÈRE HEURE**

La crise ministérielle reste stationnaire, mais les efforts les plus énergiques sont faits dans le but d'aboutir à une solution à bref délai.

Les bureaux des groupes de la gauche ont tenu une réunion pour se concerter sur les moyens les plus pratiques d'arriver à une entente. Mais aucune décision n'a été prise.

La Chambre a tenu une très courte séance. Cependant nous devons noter un incident qui s'est produit dès le commencement : Un député de Paris, M. Maillard, est monté à la tribune pour proposer à la Chambre de s'ajourner à jeudi et il demande que la population parisienne fit une démarche auprès de M. Grévy.

Cette dernière proposition, inconstitutionnelle au premier chef, et souverainement ridicule, a soulevé l'immense réprobation de la Chambre.

Le Sénat a continué la discussion de la loi sur les aliénés.

Paris, 7 décembre, soir.

M. Grévy a reçu, cette après-midi M. Floquet, et dans la soirée M. Le Royer, afin de les consulter sur la situation parlementaire. Il a considéré avec eux les différentes faces sous lesquelles elle peut être envisagée.

M. Grévy a fait appeler également, pour prendre leur avis sur la situation, MM. Clémenceau, Ferry, Brisson et Devès.

Paris, 7 décembre, soir.

Le bruit de la démission du président de la République est une manœuvre pour prolonger la crise et rien de plus.

On prétend que M. Grévy a refusé de charger M. Floquet de former un ministère pour plusieurs raisons, dont la principale serait que son arrivée au pouvoir refroidirait les relations amicales avec la Russie.

**Congrès.** — M. Michelin, député radical, de la Seine, compte inviter la Chambre, en présence de la crise ministérielle et gouvernementale dont la gravité ne peut échapper à personne, à examiner s'il n'y a pas lieu de réviser les lois constitutionnelles. Il invitera la Chambre à convoquer un congrès dans le plus bref délai et ce congrès sera invité à se prononcer sur la formation immédiate d'une assemblée constituante.

**Élections.** — Voici les résultats des élections au conseil général qui ont eu lieu dimanche.

Dans le canton de Merlerault (Orne), M. Levillain est élu par 861 voix contre 794 à M. Couppey, réactionnaire.

Dans le canton de Vinces, (Pyrénées-Orientales), il y a eu ballottage.

Tous les candidats sont républicains.

Dans le canton de Fumel (Lot-et-Garonne), M. Langsdorff, monarchiste, est élu par 1,545 voix contre 1,250 à M. Lagarde, républicain.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Elections au Conseil départemental de l'enseignement primaire**

Résultats du scrutin du 5 décembre 1886

Ont obtenu :

MM. Vidal..... 235 (élu).

Frayssy..... 175 (élu).

Caussanel..... 155

Marlas..... 65

Barriéty..... 25

Le dépouillement pour les institutrices

commence à 5 heures.

Nous donnerons les résultats dans notre prochain numéro.

**PÉRONOSPORA OU MILDEW**

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

**CHAUX CUIVRÉE**

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

**Variétés**

**LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

(Suite.)

L'ouverture d'un cours privé pour les adultes et pour les apprentis ci-dessus désignés, est soumise aux conditions exigées pour l'ouverture d'une école privée, sauf dispense de tout ou partie de ces conditions par le conseil départemental.

**CHAPITRE II**

**De l'Inspection**

Art. 9. — L'inspection des établissements d'instruction primaire publics ou privée est exercée :

1<sup>o</sup> Par les inspecteurs généraux de l'instruction publique;

2<sup>o</sup> Par les recteurs et les inspecteurs d'académie;

3<sup>o</sup> Par les inspecteurs de l'enseignement primaire;

4<sup>o</sup> Par les membres du conseil départemental désignés à cet effet, conformément à l'article 50.

Toutefois, les écoles privées ne pourront être inspectées par les instituteurs et institutrices publics qui font partie du conseil départemental;

5<sup>o</sup> Par le maire et les délégués cantonaux;

6<sup>o</sup> Dans les écoles maternelles, concurremment avec les autorités précitées, par les inspectrices générales et les inspectrices départementales des écoles maternelles;

7<sup>o</sup> Au point de vue médical, par les médecins inspecteurs communaux ou départementaux.

L'inspection des écoles publiques s'exerce conformément aux règlements délibérés par le conseil supérieur.

Celle des écoles privées porte sur la moralité, l'hygiène, la salubrité et sur l'exécution des obligations imposées à ces écoles par la loi du 28 mars 1882. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la constitution et aux lois.

Toutes les classes de jeunes filles, dans les internats comme dans les externats primaires publics et privés, tenues soit par des institutrices laïques, soit par des associations religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, sont soumises, quant à l'inspection et à la surveillance de l'enseignement, aux autorités instituées par la loi.

Dans tous les internats de jeunes filles tenus par des institutrices laïques ou par des associations religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, l'inspection des locaux affectés aux pensionnaires et du régime intérieur du pensionnat, est confiée à des dames déléguées par le ministre de l'instruction publique.

Art. 10. — Nul ne peut être nommé inspecteur primaire, s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection, obtenu dans les conditions déterminées par les règlements délibérés en conseil supérieur.

Des arrêtés ministériels détermineront le nombre et l'étendue des circonscriptions d'instruction primaire dans chaque département, ainsi que les attributions, le classement, les frais de tournées et l'avancement des inspecteurs primaires

**TITRE II**

**DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

**CHAPITRE I<sup>er</sup>**

**De l'établissement des écoles publiques**

Art. 11. — Toute commune doit être pourvue au moins d'une école primaire publique. Toutefois, le conseil départemental peut, sous réserve de l'approbation du ministre, autoriser une commune à se réunir à une ou plusieurs communes voisines, pour l'établissement et l'entretien d'une école.

Un ou plusieurs hameaux dépendant d'une commune, peuvent être rattachés à l'école d'une commune voisine.

Cette mesure est prise par délibérations des conseils municipaux des communes intéressées. En cas de divergence, elle peut être prescrite par décision du conseil départemental.

Lorsque la commune ou la réunion de communes compte 500 habitants et au-dessus, elle doit avoir, au moins, une école spéciale pour les filles, à moins d'être autorisée par le conseil départemental à remplacer cette école spéciale par une école mixte.

Art. 12. — La circonscription des écoles de hameau, créées par application de l'article 8 de la loi du 20 mars 1883, pourra s'étendre sur plusieurs communes.

Dans le cas du présent article comme dans le cas de l'article précédent, les communes intéressées contribuent aux frais de construction et d'entretien de ces écoles dans les proportions déterminées par les conseils municipaux, et, en cas de désaccord, par le préfet après avis du conseil départemental.

Art. 13. — Le conseil départemental de l'instruction publique, après avoir pris l'avis des conseils municipaux, détermine, sous réserve de l'approbation du ministre, le nombre, la nature et le siège des écoles primaires publiques de tout degré qu'il y a lieu d'établir ou de maintenir dans chaque commune, ainsi que le nombre des maîtres qui y sont attachés.

Le conseil départemental pourra, après avis conforme du conseil municipal, autoriser un instituteur ou une institutrice à recevoir des élèves internes en nombre déterminé et dans des conditions déterminées.

Art. 14. — L'établissement des écoles primaires élémentaires publiques créées par application des articles 11, 12 et 13 de la présente loi est une dépense obligatoire pour les communes.

Sont également des dépenses obligatoires, dans toute école régulièrement créée :

Le logement de chacun des membres du personnel enseignant attaché à ces écoles;

L'entretien ou la location des bâtiments et de leurs dépendances;

L'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire;

Le chauffage et l'éclairage des classes et la rémunération des gens de service, s'il y a lieu.

Art. 15. — L'article 7 de la loi du 16 juin 1881 est modifié comme il suit :

Sont mises au nombre des écoles primaires publiques, donnant lieu à une dépense obligatoire pour la commune, à la condition qu'elles soient créées conformément aux prescriptions de l'article 13 de la présente loi :

1<sup>o</sup> Les écoles publiques de filles déjà établies dans les communes de plus de 400 âmes;

2<sup>o</sup> Les écoles maternelles publiques qui sont ou seront établies dans les communes de plus de 2,000 âmes et ayant au moins 1,200 âmes de population agglomérée;

(Voir le numéro du 25 novembre).

(A suivre.)

# Pépinières SÉGULA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS  
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agen, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, etc.

## MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1<sup>er</sup> choix de 0<sup>m</sup> 50..... 2 fr. le cent.  
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.  
Assortiment des autres variétés Américaines, prix modérés

Nota. — L'Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le pont Valentré.

Une invention de portée éminente  
protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

**Machine à coudre rotative à deux bobines**  
de  
**Junker & Ruh**  
cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double piqûre d'une beauté parfaite et est d'une indestructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et lestée et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez: **Charles Desprats, Ancien** Maison Cangardel 4<sup>me</sup> fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot.)

On demande des représentants cantonaux.

## VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

# A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres.. 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres.. 58 fr.  
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

Nota. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

## Grande Culture

DE

### Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste  
à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.  
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

# Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

## Histoire Ancienne de l'Orient

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.

Par François LENORMANT

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

Tom. I: Origines des Races et des Langues.  
Tom. II: Histoire de l'Égypte.  
Tom. III: Civilisation, Mémoires et Monuments de l'Égypte.  
Tom. IV: Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.  
Tom. V: Histoire de la Perse, l'Arabie, les Indes, les peuples Chinois, les Phéniciens et les Carthaginois.

L'ouvrage formera six volumes in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.

Prix de chaque volume: Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887.

Payable CINQ francs par mois

Livraison spécimen gratuite envoyée sur demande

EXPOSITION CAHORS 1881

# B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

**LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

**PÉRICQUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

PÉRICQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MEMBRE DU JURY  
GRAND PRIX  
BUREAU EXP. INT. 1882 AGRICULTURE

## MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

# LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS  
paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris:

	un an	6 mois	3 mois
Edition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Edition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, professeur à la Faculté de droit de Paris; G. A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; Et. Littré, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Maitz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° coté à 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois	25 francs
Chaque volume broché	25 francs

## GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

**DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Médecins de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMANT, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.))

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layton.

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

# AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

## N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

CCSTUMES sur mesure pour HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est vu donner un coup de main. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.